

Procès-verbal No 2024.01

Date	13 mars 2024
Rencontre	avec les villageoises et les villageois d'Ormône, la Muraz et Diolly
Lieu	halle multifonctions à Ormône
Durée	de 19h30 à 21h05
Présidée par	Dumoulin Sylvain
Présents	Dumoulin Sylvain – Reynard Vincent – Aymon Valentin – Cretton Jean Marie – Degen Vincent – Liand Dominique – Luyet David – Pignat Lucien – Zuchuat Marie - Lamon-Courtine Nathalie
Excusée	Héritier Aline

M. le Président salue les quelques 45 personnes d'Ormône, de la Muraz et de Diolly qui ont répondu présentes à cette huitième rencontre du Conseil municipal avec les villageoises et les villageois de la Commune.

Ces rencontres ont été instaurées par le Conseil municipal en 2019 et la première s'est déroulée dans cette même salle le 11 décembre 2019.

Depuis, avec entre deux un intermède lié au Covid, le Conseil municipal a été à la rencontre de l'ensemble des villageoises et des villageois, y compris les hauts de la Commune.

- décembre 2019 Ormône
- février 2020 Roumaz
- mai 2022 Drône
- juin 2022 Granois
- septembre 2022 St-Germain
- avril 2023 Les Hauts
- mai 2023 Chandolin

Il est intéressant à relever que les villageoises et villageois présents ne sont pas les habitués des assemblées primaires. D'autres problématiques sont soulevées. Cela permet au Conseil municipal de comprendre les besoins et par la suite les intégrer dans des projets, L'écho de ces rencontres a très positif autant du côté des villageoises et des villageois que du côté de l'autorité.

Aussi, le Conseil municipal bien que ne disposant pas du confort habituel de sa salle, plus particulièrement l'accès à internet, a décidé de renouveler ces rencontres avec les villageoises et les villageois de la Commune.

Cet honneur échoit aux villageoises et aux villageois d'Ormône, de la Muraz et de Diolly, qui avaient été déjà les premiers invités en 2019.

Le tournus sera identique en instaurant une rencontre chaque semestre, la prochaine étant celle avec les villageoises et les villageois de Roumaz qui se déroulera à l'automne.

1 Pourquoi cette rencontre ?

Ces rencontres du Conseil municipal avec les villages, pour un temps d'échange, de discussion, relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Ce plan directeur, adopté en 2018, est un fil rouge qui permet au Conseil municipal de définir les projets. A noter que les dix axes définis alors sont toujours aussi pertinents bien que remontant à six ans.

Schéma des dix axes du plan directeur communal :



Des priorités ont été définies pour la réalisation des 91 mesures de ces dix axes, s'étalant sur les périodes 2019-2022, 2023-2026 et 2027-2030, en définissant également le public cible, la responsabilité et le budget nécessaire pour leur concrétisation.

Le catalogue de mesures établi permet de monitorer le plan directeur communal Savièse 2030. A ce jour, sur les 91 mesures fixées, environ le 60% a été réalisé, le 40% est en cours et un petit % non débuté. Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.



2 Conseil municipal

M. le Président présente les membres du Conseil municipal avec les tâches principales de leur dicastère. Ils sont tous investis et motivés à réaliser les mesures qui les concernent.

A noter que parmi les membres du Conseil municipal présents ce soir, six d'entre eux n'étaient pas autorisés en décembre 2019.

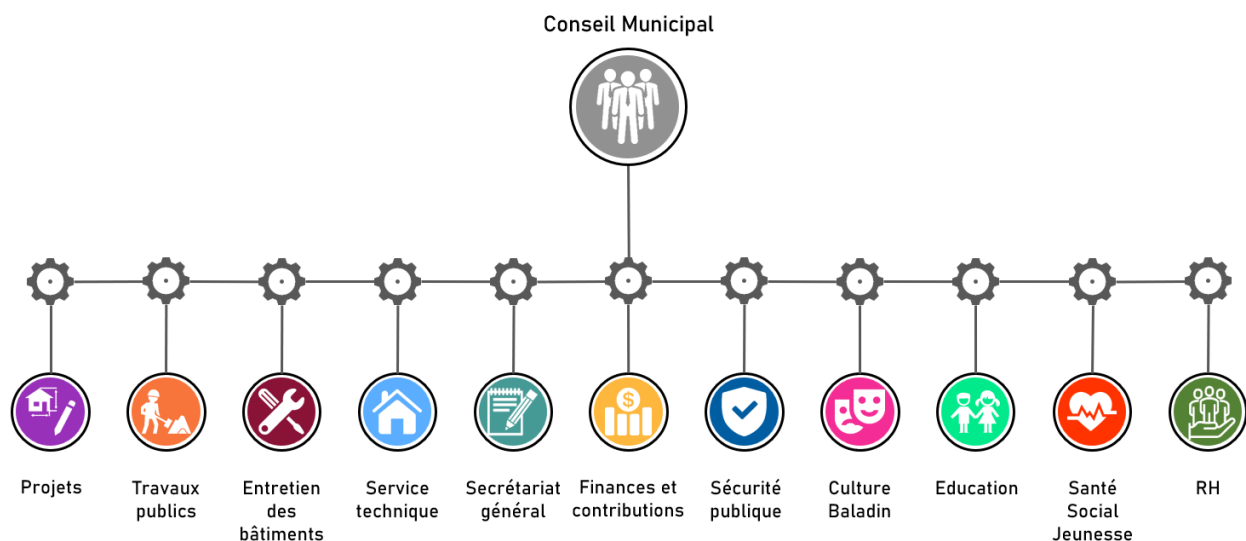
Quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil municipal menées durant l'année 2023 :

- 21 séances ordinaires, précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique.
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00.
- 1'100 objets sont portés à l'ordre du jour qui aboutissent à 1'100 décisions.
- Les objets tacites ont été instaurés depuis 2020 – une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil municipal – ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil municipal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement.
- 2 assemblées primaires ordinaires accompagnées parfois d'une assemblée primaire extraordinaire.

Le taux d'activité d'une autorité municipale peut être estimé à environ 20%. Le travail est assez conséquent d'autant plus que la plupart des membres exerce une activité à temps complet.

3 Organigramme

Le personnel communal compte 149 collaborateurs correspondant à 102.3 EPT, dont 7 apprentis et 2 stagiaires.



Projet – 1.8 EPT – 2 coll.

- études / chantiers
- planification et suivi financier

Travaux publics – 18.43 EPT – 20 coll.

- voirie (tâches saisonnières)
- travaux publics, eaux et irrigation
- gestion des déchets
- eau potable

Entretien des bâtiments – 16.65 EPT – 23 coll. – 2 app.

- Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

Service technique – 4.4 EPT – 5 coll.

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre
- Mobilité / Energie

Secrétariat général – 3.8 EPT – 6 coll. – 1 app. – 1 stag.

- Accueil – réception
- Secrétariat général
- Office de la population
- Agence AVS

Finances, contributions, RH – 6.7 EPT – 9 coll. – 1 app.

- Finances – comptabilité
- Contributions – caisse communale
- Contentieux qui malheureusement occupe quasiment une personne à temps plein le traitement des paiements prend aussi de l'ampleur car les montants versés ne correspondent pas aux factures adressées.
- Informatique

Sécurité publique – 6.0 EPT – 6 coll.

- Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC

Baladin / Culture – 3.2 EPT – 7 coll.

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine

Education – 36.53 EPT – 65 coll. – 3 app. – 1 stag. (sans les enseignants)

- Écoles
- Structure d'accueil
- Bibliothèque

Santé / Social – 2.3 EPT – 3 coll.

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales
- Jeunesse / Animation

Ressources humaines – 1.0 EPT – 1 coll.

- Gestion du personnel

A l'exception de Mme Nathalie Lamon-Courtine, chaque membre du Conseil municipal opère, collabore avec un chef de service, un binôme optimal pour avancer avec les projets.

4 Evolution de la population 1900 - 2020

La population saviésanne a d'abord évolué progressivement de 1900 à 1960, passant de 2'259 habitants à 3'203 habitants.

Avec l'arrivée des véhicules motorisés, Savièse comptait en l'an 2000 5'428 habitants, soit une augmentation d'environ 1'000 personnes sur 20ans.

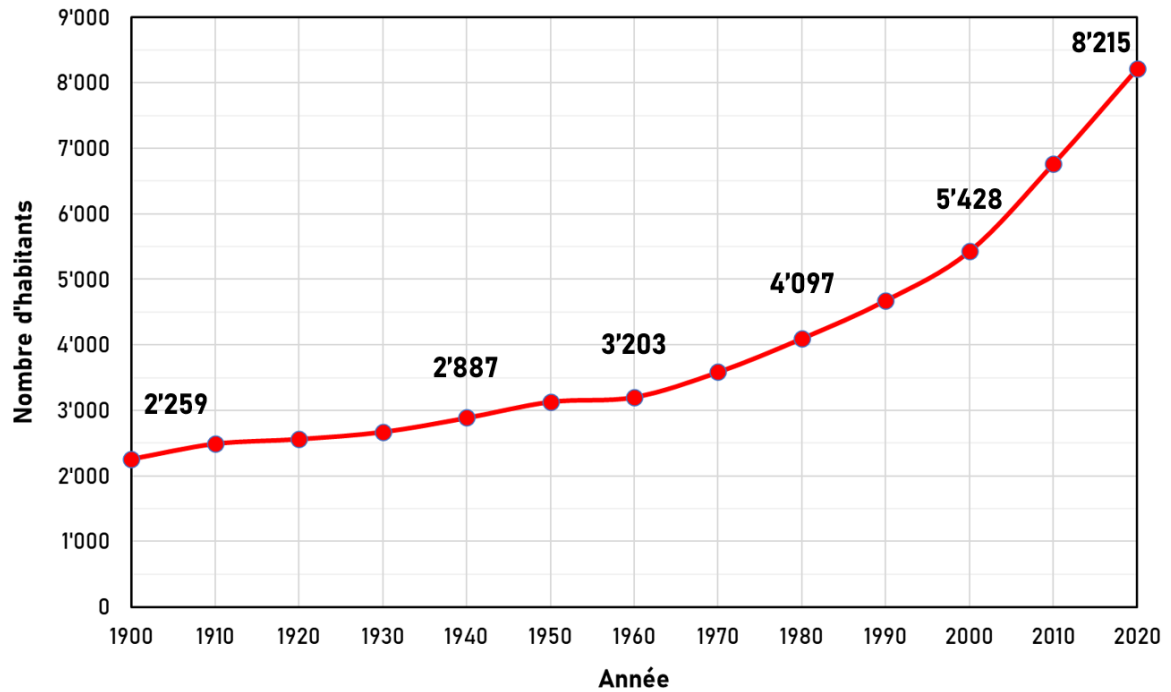
Depuis, l'attractivité de Savièse (infrastructures, bon vivre, rive droite, proche de la ville, proche de l'autoroute) fait que la population a bondi, avec 8'215 habitants en 2020.

C'est significatif,

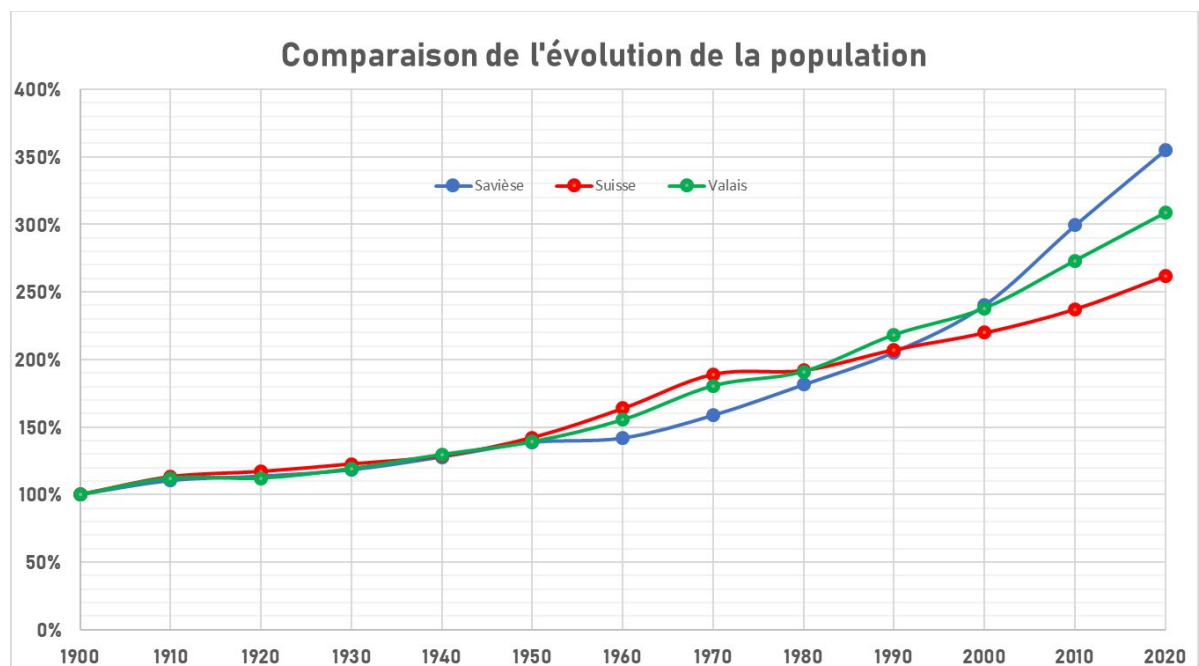
- en 80ans – de 1900 à 1980 – la population a doublé
- en 40ans – de 1980 à 2020 – la population a doublé
- en 20ans – de 2020 à 2040 – la population passera-t-elle de 8'000 à 16'000 ? cela sera très difficile de l'absorber

A noter qu'en 1450, la population saviésanne comptait 500-600 habitants.

Evolution de la population de Savièse 1900 - 2020



Cette attractivité de la Commune de Savièse est confirmée, comparaison faite avec l'évolution de la population pour le Valais et la Suisse :



5 Projets

5.1 Saint-Germain Centre



Ce projet a occupé l'autorité municipale pendant quelques années. Depuis, les constructions et les aménagements se réalisent. Les locaux de la Maison de la santé avec ses diverses activités autour de la santé sont tous occupés. Les appartements du 2^{ème} bâtiment sont également tous loués avec la présence prochaine du restaurant de Gilles Varone. Sous peu débiteront également les travaux pour quatre derniers immeubles. La place centrale, dans un esprit végétalisé, est en cours d'aménagement.

Le parking communal, actuellement gratuit, sera payant dès le 1.1.2025 avec une gratuité pour les trois premières heures.

5.2 Nouvelle école



Les projets pour la nouvelle école ont été déposés la semaine passée et les maquettes le seront pour la fin de ce mois.

Le jury se réunira durant la première dizaine d'avril pour les analyser et déterminer quel projet répondra le mieux possible au cahier des charges (la végétation prise en compte pour limiter les îlots de chaleur, la mobilité sur le site, l'utilisation du terrain selon le périmètre retenu, etc.).

5.3 Bâtiment de la sécurité publique



Ce bâtiment abritera sous un même toit la police municipale et le corps des sapeurs-pompiers.

L'autorisation de construire provisoire a été délivrée ce lundi et les travaux ont débuté. Pour faire taire les rumeurs, ce projet n'a jamais été freiné ou bloqué par les services cantonaux consultés. C'est la complexité du traitement du projet par ces différents services qui a prolongé la procédure pour l'obtention de l'autorisation de construire.

5.4 Ancien bâtiment des travaux publics



Ce bâtiment sera réaffecté pour ne plus servir d'hangar à véhicules. L'étage accueillera la bibliothèque, cette dernière devant être agrandie et relogée. Au rez-de-chaussée, dans sa partie borgne, seront aménagés des locaux répondant aux normes pour recevoir les archives

communales et les biens culturels, et l'avant abritera la ludothèque. La présence de la ludothèque et de la bibliothèque à proximité immédiate de Saint-Germain Centre fait sens, leur apportant une meilleure visibilité.

5.5 CAD de St-Germain



Le CAD (chauffage à distance) alimentera en énergie renouvelable avec un appoint en gaz tous les bâtiments communaux du cœur de St-Germain ainsi que les bâtiments privés situés dans le périmètre du CAD.

Son réseau est en cours de construction. L'enquête publique du projet est annoncée pour avril prochain.

La centrale de chauffe est prévue contre la tribune du stade de football avec sa cheminée qui dépassera la toiture de la tribune. Un rhabillage de la tribune est prévu pour une harmonie de l'ensemble.

5.6 Traversée de Roumaz – St-Germain



La traversée de Roumaz – St-Germain sera revue pour la rendre plus sécuritaire (piétons, trottoir, arrêt de bus, mobilité douce). Le tronçon concerné part de la ferme Reynard au giratoire du Trontzé.

Une soirée d'information est prévue le 8 avril prochain au Théâtre le Baladin pour la présentation de ce projet.

5.7 Patrimoine bâti



L'inventaire du patrimoine bâti est une condition sine qua non pour la mise à l'enquête publique de la révision du RCCZ et du PAZ.

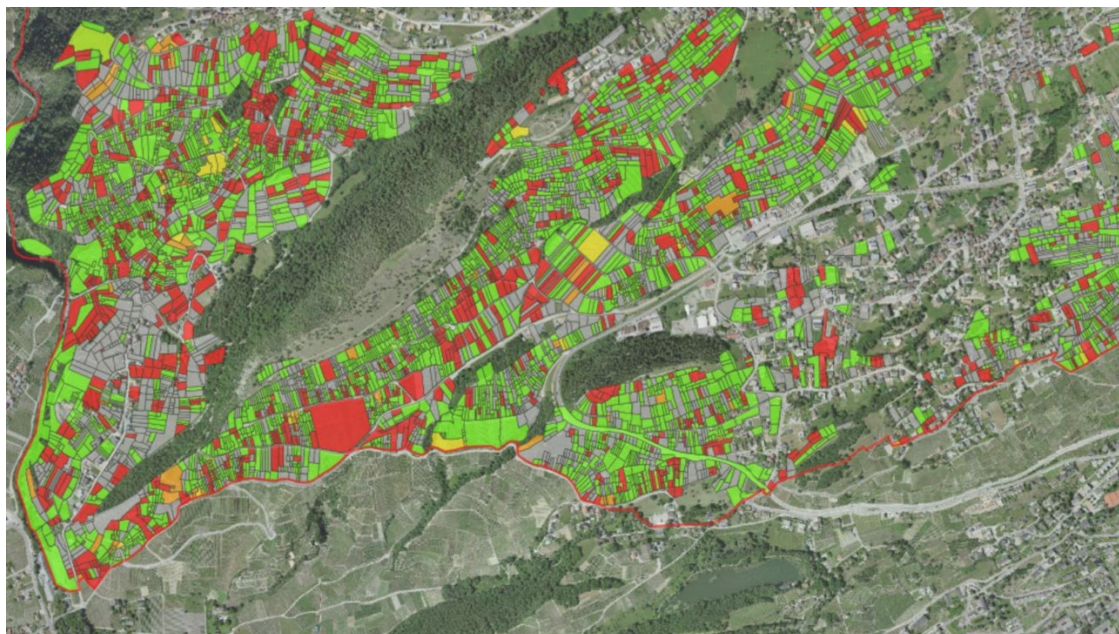
Cet inventaire recense les bâtiments et leur attribue une note allant de 1 à 7. Le classement désigne la valeur du bâtiment en fonction de la note attribuée. Les prescriptions sont relatives à la note attribuée.

Une fiche a été établie pour chaque bâtiment. La mise à l'enquête des différents villages se déroule de manière échelonnée. Les propriétaires ont le loisir de faire opposition, à la suite de quoi une séance de conciliation est fixée.

Pour les bâtiments où des contraintes sont fixées selon la note donnée, un règlement est en cours de préparation pour accorder des subventions lors de rénovations. Une aide financière sera ainsi accordée aux propriétaires pénalisés par les restrictions imposées. Plus la note sera faible, plus la subvention sera élevée. Ces subventions devaient concerner les bâtiments classés en note 3, 4+ voire 4.

Valeur nationale	1	très remarquable Monument d'importance nationale; beauté, équilibre architectural; objet représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou artisanal de large envergure; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; ensemble remarquable par sa qualité globale exceptionnelle.
	2	remarquable Monument d'importance cantonale (régionale); beauté et qualité architecturale remarquable; objet représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal de portée cantonale; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; construction remarquable par sa qualité globale.
Valeurs communales	3	intéressant Objet intéressant au niveau communal (local) voire supra communal (régional); qualités architecturales évidentes: volume, proportions, percements harmonieux, etc.; représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration à un ensemble bâti.
	4+	bien intégré Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même; architecture sans qualité remarquable, mais sans défaut gênant, l'objet est intéressant sur le plan local dans le cadre de son entourage avec lequel il s'harmonise parfaitement, cette intégration soulignant la valeur propre de l'objet qui ne s'impose pas d'emblée; maintien du volume et de la substance.
	4	bien intégré Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même et demande le maintien du volume.
	5	en attente de jugement Bâtiment qui présente de l'intérêt, soit par son implantation, soit par son volume, soit sur le plan de l'architecture de la typologie ou de l'appartenance à un mouvement stylistique ou artisanal; bâtiment intéressant à première vue mais que le manque de recul ou de connaissances ne permet pas de juger définitivement maintenant.
Sans valeur	6	sans intérêt Bâtiment on construction sans qualité et ne répondant à aucun des critères mentionnés dans les définitions précédentes, mais «neutre» et dont la présence ne rompt pas l'harmonie de l'ensemble.
	7	altère le site Bâtiment qui, par sa mauvaise qualité esthétique, la disproportion des masses, des matériaux inadaptés, un mauvais équilibre des composantes architecturales, sans cohérence avec son environnement, etc., gêne et altère un site naturel ou construit.

5.8 Remaniement du vignoble



Le morcellement du vignoble saviésan plombe son avenir. Pour une meilleure productivité, il est urgent de valoriser ce vignoble en le remaniant pour disposer de parcelles avec des surfaces plus grandes tout en sauvant également l'image carte postale de notre coteau. L'assemblée de tous les propriétaires, prévue à la fin de cette année, décidera du sort de ce projet de remaniement du vignoble, avec la constitution ou non du syndicat en charge de sa réalisation.

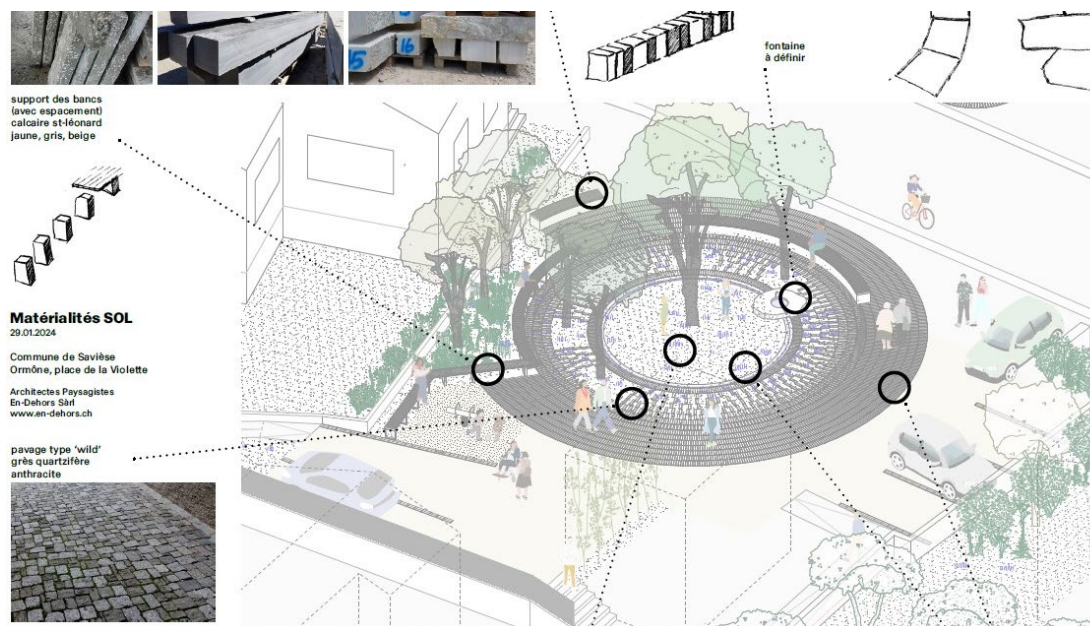
5.9 Espace de rencontre – milieu d'Ormône

Un espace de rencontre sera aménagé au milieu du village d'Ormône, voisin du café de la Violette, à l'aval de la rue des Rois Mages.

Alors que les promoteurs avaient prévu de réaliser un bâtiment, la Municipalité s'est rendue acquéreuse de cette surface en prenant également les conditions liées (servitude de passage pour véhicules).

Un petit projet sympathique sera réalisé permettant ainsi un espace de rencontres pour le village, voire pour organiser de petites manifestations (exemple le soir de la Fête-Dieu avec tente et bars).

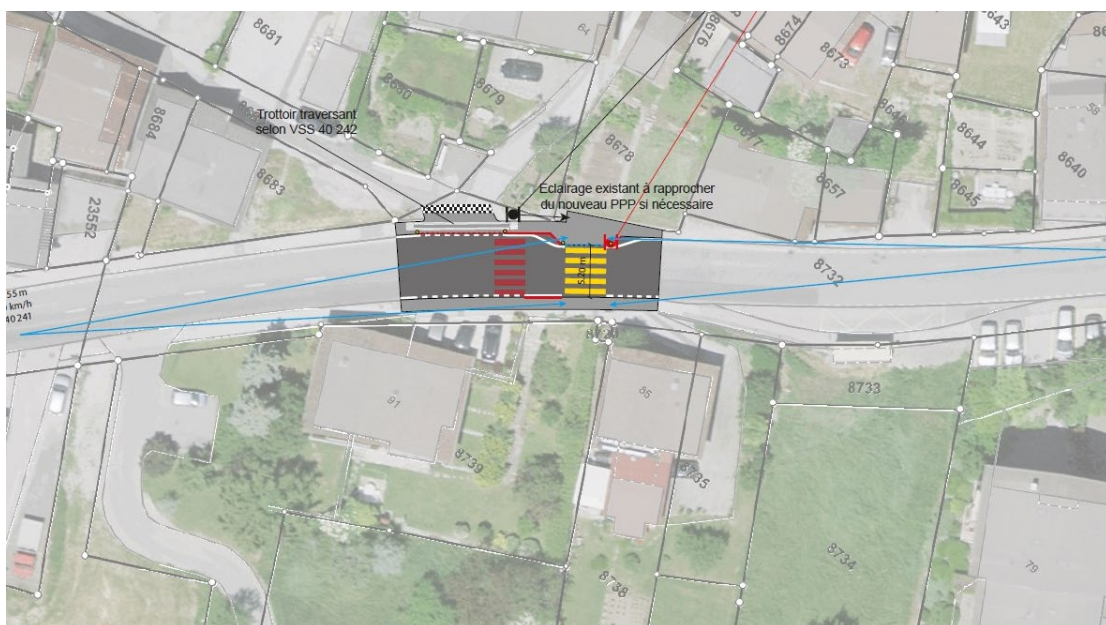
Cet espace sera aménagé avec des matériaux drainants permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer. Des arbres, bancs et jeux ainsi qu'une fontaine avec jeu d'eau compléteront l'aménagement.



5.10 Passages-piétons – rue des Rois Mages

L'ensemble des passages pour piétons de la commune de Savièse ont été relevés, inspectés et analysés.

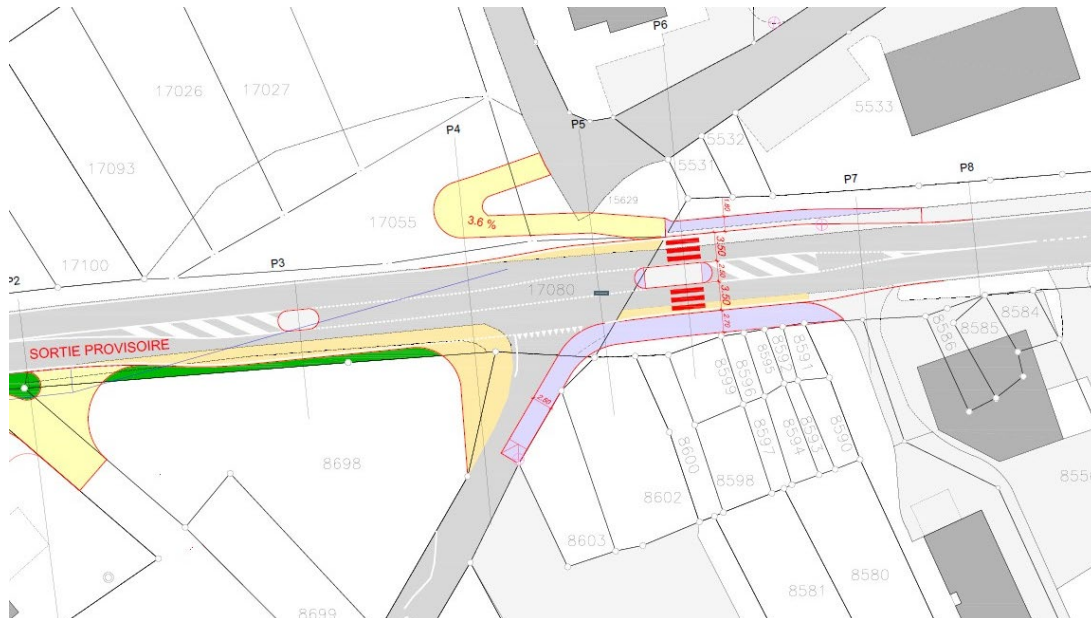
Quelques petits assainissements seront réalisés pour améliorer la sécurité des piétons, entre autres pour Ormône, à l'intersection de la rue des Rois Mages et de la rue de Pradzéré.



5.11 Route de Savièse – aménagement d'un passage-piéton avec un ilot

Pour la sécurité des piétons qui traversent régulièrement la route de Savièse, un ilot avec passage-piétons sera réalisé pour la traverser en toute sécurité, en reliant le chemin des Râches à la route des Colantzes.

Ce projet a été mis à l'enquête publique mais malheureusement il a fait l'objet d'une opposition, cela freine sa réalisation.



5.12 Bâtiment scolaire d'Ormône - réaffectation

Après la fermeture des classes des villages, les bâtiments scolaires seront à la disposition des villageoises et des villageois.

Les sociétés de villages sont invitées à faire des propositions, être imaginatives, créatives.

Actuellement, aucun projet n'a émergé pour le futur du bâtiment scolaire d'Ormône.

Le Conseil municipal attend bien volontiers les souhaits du village.



5.13 Modernisation de l'éclairage public

Depuis 2020, la Municipalité de Savièse modernise l'éclairage public en déployant progressivement, dans le cadre d'un budget pluriannuel de CHF 1.2 mio sur 6 ans (soit CHF 200'000.—par année), un éclairage dynamique à réduction nocturne.

Cette mesure consiste à réduire l'intensité lumineuse durant la nuit, et de l'augmenter lors d'une détection de présence comme le passage d'une voiture, d'un vélo ou d'un piéton.

A noter toutefois que sans détection de présence, l'éclairage est éteint de 23h00 à 5h30.

La population semble satisfaite de cette coupure car jusqu'à ce jour, elle n'a fait l'objet d'aucune remarque.

L'introduction des nouvelles technologies pour l'éclairage public permet de réaliser une économie financière très appréciée, le coût passant de 88 cts/kWh à 11 cts/kWh, avec la variation de l'intensité ce coût baisse à 7-8 cts/kWh, voire à 5-6 cts/kWh en éteignant l'éclairage la nuit.



5.14 Déchets alimentaires

Depuis l'été dernier, une collecte de déchets gastro est mise en place dans les éco-points de la commune. Le Conseil municipal a décidé un temps d'essai de deux ans. Durant cette période, la collecte sera gratuite.

Au terme des deux ans, un bilan sera tiré et décision sera prise de continuer ou non cette collecte et d'en définir les modalités financières, la collecte des déchets étant une tâche qui doit être autofinancée.

Ces containers pour les déchets gastro sont accessibles aux ménages intéressés, au moyen d'une carte à retirer auprès de notre administration communale.



5.15 Desserte en transports publics

De nouvelles courses postales sur la ligne Sion – Savièse ont été introduites pour véhiculer les pendulaires aux heures de pointe.

Si les horaires en matinée sont fixes, ceux de fin journée varient selon les habitudes de chacun. Aussi, pour offrir une palette plus large de correspondances de 17h00 à 19h00, des courses postales supplémentaires à une cadence de 20' sont proposées sur la ligne Sion – Savièse, pour mieux couvrir les besoins dans cette tranche horaire.

Le Conseil municipal a également dernièrement donné son accord pour ajouter :

- de nouvelles paires de course pour renforcer la desserte de la journée du samedi.
- sur la ligne des Mayens-de-la-Zour, une mise à l'horaire d'une course spéciale Mayens-de-la-Zour - Granois (7h40 – 08h01) et une nouvelle paire de course en début d'après-midi, du lundi au vendredi.

Si la fréquentation sur ces courses est démontrée, elles peuvent être prises en charge par le TRV (transport régional des voyageurs) qui est financé conjointement par la Confédération et le Canton. Cela permettrait à la Commune de proposer de nouvelles correspondances.



5.16 Itinéraires - mobilité douce

Le concept de mobilité douce pour relier les différents villages se heurte au refus des propriétaires de terrains par où ces itinéraires passeraient. Les propriétaires sont récalcitrants à l'inscription d'une servitude officielle marquant ces itinéraires.

Cette mobilité douce est de favoriser les itinéraires alternatifs moins fréquentés en dehors des routes à forte circulation.



5.17 Vélos en libre-service

Les vélos en libre-service sont un moyen alternatif pour pallier au manque de courses postales. Ces vélos sont disponibles dans les différents villages de la Commune ainsi qu'à Monteiller, aux Rochers et à Pafirmin. La proposition étant de se déplacer autrement qu'en véhicules individuels motorisés. Ce réseau pourrait compléter les transports publics avec un déplacement à vélo sur le territoire de Savièse et en fréquentant les transports publics pour se déplacer à Sion.

Les usagers pourront se déplacer avec ces vélos, majoritairement électriques, mais également traditionnels, sur 12 communes de l'Agglo Valais central. Outre les villes de Sion et Sierre, les communes de Salquenen, Chalais, Grône, Noble-Contrée, Saint-Léonard, Savièse, Nendaz (Aproz), Conthey, Vétroz et Ardon seront desservies par des stations de vélos en libre-service. Le périmètre sera agrandi car ce concept sera également introduit auprès des communes du bas-Valais.

Pour développer la mobilité douce, ce service permettra de se déplacer avec un vélo, partant du point A pour le laisser au point B sans devoir revenir au point A, à Savièse ou ailleurs dans le Valais central. Ce moyen de transport trouve un joli succès auprès des jeunes.



5.18 Soutien énergétique

Notre « Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables » propose des subventions en matière d'économies d'énergie.

Ces subventions portent sur :

- Le CECB+
Le CECB+ est un certificat que l'on obtient pour son bâtiment. Il s'agit d'une étiquette-énergie officielle, un bilan des performances énergétiques du bâtiment, que ce soit pour son enveloppe ou pour son efficacité énergétique globale.
- La pose de panneaux solaires photovoltaïques
condition : personne physique domiciliée en résidence principale dans le bâtiment pour lequel elle présente une demande de subvention.

et :

- L'isolation thermique du bâtiment.
- La rénovation du système de chauffage, mise en place d'une pompe à chaleur. il s'agit d'un changement du système de chauffage et non d'un renouvellement
- La rénovation globale du bâtiment.

Ces dernières étant conditionnées à l'octroi de la subvention accordée par le Canton.



5.19 Manifestations – vaisselle réutilisable

Le Conseil municipal a décidé de soutenir les manifestations locales en mettant à disposition de la vaisselle réutilisable ou tout autre matériel comme des stations modulaires de tri.

Cette mise à disposition s'adresse non seulement aux sociétés locales mais également aux privés qui organisent des fêtes de quartier ou autres rassemblements s'inscrivant dans le vivre-ensemble. Les manifestations privées ne sont pas concernées.

Sur le site internet de la Commune, une page dédiée présente l'organisation de manifestations sur le principe de la durabilité. La liste du matériel disponible est également publiée sur cette page.

L'achat de cette vaisselle réutilisable fait suite à la décision de la Conférence des Présidents du district de Sion prise en 2021 en période de pandémie de ne pas encaisser la cotisation de CHF 3.—par habitant. Cette cotisation non versée devait servir à soutenir les sociétés locales sportives, culturelles ou à but social.

Désormais, le lavage de cette vaisselle réutilisable est pris en charge par la Municipalité. Les utilisateurs prennent en charge uniquement le matériel perdu ou cassé.



5.20 Assemblée des bourgeoises et des bourgeois

M. le Président rappelle que le 25 avril prochain à 19h30 se déroulera au Théâtre le Baladin une assemblée consacrée à l'avenir de la Bourgeoisie de Savièse.

Dans le cadre de la révision de la Constituante valaisanne, il était proposé que chaque bourgeoisie devait se doter d'une autorité législative et d'une autorité exécutive mais pouvait également décider de sa dissolution.

Une réflexion a été menée sur la viabilité ou non de la Bourgeoisie de Savièse en tant que collectivité indépendante.

Cette réflexion et les mesures proposées seront présentées lors de cette assemblée.

5.21 Municipalité de Savièse – réseaux sociaux

La Municipalité de Savièse est présente et active sur les réseaux sociaux, tels que Facebook et Instagram. Des organes de communication qui fonctionnent très bien.

Pour preuve, la subvention accordée par la Municipalité pour l'achat d'un Magic Pass en faveur des enfants et jeunes jusqu'à 25ans, décidée à la séance qui a précédé cette rencontre, est déjà publiée et relayées sur les réseaux sociaux.



6 Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :
Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.
Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.

Commune
« Ne demandez pas ce que votre ~~pays~~ peut faire pour vous.
Demandez ce que vous pouvez faire pour votre ~~pays~~. »

John F. Kennedy

Commune

Ce soir, on ne parle pas de ~~mon~~ problème mais de *notre* problème.



6.1 Bâtiment scolaire d'Ormône

Ce bâtiment pourrait servir de repaire café, un atelier consacré à la réparation d'objets. Les personnes se rencontrent en un lieu déterminé où des outils sont mis à leur disposition et où ils peuvent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidé par des volontaires.

Ce bâtiment pourrait également servir de local pour les jeunes, actuellement dans le bâtiment du carré magique semble éloigné, discret.

L'emplacement actuel du local des jeunes est une opportunité avec l'arrêt des activités de l'EMAS et la disponibilité des lieux au moment où l'idée d'un tel local a été lancée. Ce local, situé dans le bâtiment du carré magique, est à St-Germain, le village central de la commune, effectivement à l'écart de la vie du village, mais ne gênant ainsi pas le voisinage. Son emplacement n'est pas figé, selon l'évolution du local, des améliorations sont possibles selon des modalités qui restent à définir.

6.2 Cafés-rencontres

Des cafés-rencontres pourraient être organisés à l'identique de ceux proposés sur la commune de Grimisuat.

Ces rencontres sont organisées par Mme Sibylle Bochatay, la déléguée régionale à l'intégration pour les communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat, Mont-Noble et Savièse. Avant cette personne était salariée de la ville de Sion. Désormais, elle est salariée par la commune de Savièse, mais son poste est largement subventionné par l'Etat du Valais Savièse étant la plus grande commune des communes concernées, il sera fait en sorte que des activités soient organisées à Savièse pour les personnes de la région.

6.3 Génération 60+

Notre Municipalité souhaite se doter d'une politique des aînés, en identifiant préalablement leurs besoins futurs et en formulant des propositions.

Dans ce cadre, Pro Senectute Valais-Wallis a été mandatée pour mener une analyse en effectuant un état des lieux et en relevant les besoins.

Ce travail a débuté avec l'enquête lancée en début d'année auprès des 60+. Cette enquête sera suivie d'une rencontre avec les aînés, à une date non définie à ce jour.

Les résultats de cette enquête et de la rencontre feront l'objet d'un rapport final avec présentation des recommandations.

Ce projet est donc en cours.

A l'inverse, la Municipalité de Savièse a également la volonté d'être active auprès des enfants, en décidant d'engager la démarche de labellisation « Commune amie des enfants ».

6.4 Mobilité douce – parkings relais

La présence de parkings relais sur le territoire saviésan n'est pas optimale car le temps de trajet pour se déplacer à Sion est trop court.

L'usager poursuivra son parcours jusqu'à Sion au lieu de se diriger vers un parking relais, parquer son véhicule et attendre sa correspondance postale. Cela occasionnerait également des désagréments avec un déplacement de véhicules d'un village à l'autre, selon où seront aménagés les parkings relais.

Les parkings relais sont souvent aménagés à la périphérie des villes pour en faciliter leur accès par les transports publics... à la condition que la ville soit libérée du trafic privé.

Pour les pendulaires de Savièse qui descendent sur Sion par les transports publics, il est plus intéressant de sortir au Nord et continuer son parcours à pied, pour éviter le trafic aux heures de pointe en ville de Sion.

6.5 Mobilité douce – abris vélos

L'abri vélos d'Ormône n'abrite aucun vélo aujourd'hui, il n'a pas une grande utilisation. Il est ouvert à tout usager.

La problématique est identique à la voiture. L'utilisateur se déplace à vélo jusqu'à Sion, car le temps de trajet est trop court pour attendre une correspondance postale.

6.6 Mobilité douce – liaison par câble

La problématique est identique à celle des parkings relais. Le temps de déplacement en voiture étant plus court, l'utilisateur ne se déplacera pas jusqu'à la station de départ. La distance entre Savièse et Sion est trop courte pour envisager de les relier avec un tel moyen de transport.

6.7 Ville de Sion

La circulation de voitures en ville de Sion deviendra de plus en plus délicate. Toute la ville sera bientôt limitée à 30 km/h. De plus, une signalisation « bordiers autorisés » sera posée à la route du Sanetsch. A noter aussi que le tunnel de Platta sera fermé pendant un mois et la route de Loèche est en travaux avec la pose du CAD.

Les usagers de Savièse se rabattront sur les routes de Vuisse et des Ballettes.

Les mentalités devront peut-être changer avec une utilisation conjointe d'une voiture pour effectuer un trajet commun et non se déplacer individuellement à bord de sa voiture.

6.8 Routes de desserte

La route de la Sionne, initialement prévue pour être améliorée et servir d'itinéraire de délestage à la traversée de Roumaz-St-Germain, a un coût important pour un potentiel finalement très faible.

L'amélioration de la route des Ballettes ne résoudra pas le trafic à l'intérieur de Roumaz-St-Germain.

Une piste serait d'améliorer en l'élargissant à certains tronçons la route de Vuisse.

L'entrée en ville de Sion par la voie habituelle en descendant de Savièse étant de plus en plus engorgée, l'utilisateur sera amené à opter pour un itinéraire de délestage à l'Ouest de la ville et ainsi diluer le trafic à l'entrée de Sion par le Nord.

6.9 Chemin des Râches – place de jeux

Plusieurs familles domiciliées au chemin des Râches, très motivées par un projet de quartier, souhaiteraient aménager une zone de rencontre dans le secteur.

Cette zone pourrait être aménagée sur un terrain privé à l'arrière de la Cave Cornulus.

La Municipalité pourrait apporter un soutien logistique selon le projet présenté. En revanche, la démarche auprès du propriétaire du terrain est du ressort des porteurs du projet.

Comme déjà annoncé préalablement, il est toujours très difficile voire impossible d'obtenir l'accord d'un propriétaire pour occuper son terrain, quel que soit le but de la demande.

6.10 Rues vivantes

Une alternative à cette zone de rencontre pourrait être l'aménagement d'une rue vivante.

Pour réaliser une rue vivante, il faut pouvoir compter sur la collaboration des riverains qui seraient d'accord de mettre à disposition une bande étroite de leur parcelle et d'accepter un léger empiètement sur leur terrain par divers aménagements naturels tels que des arbres et des arbustes, voire du mobilier urbain (banc, bacs à fleurs, fontaine, etc.).

Il s'agit également là de prendre l'initiative en contactant chaque propriétaire et lui présenter le projet de société d'une rue vivante. Ce projet pourrait se réaliser si la moitié des propriétaires donnait leur accord.

6.11 Salubrité publique

Il est constaté la présence de véhicules sans plaque sur des sols non goudronnés, des ceps abandonnés sur les vignes.

Les personnes sont invitées à préciser les lieux à Mme Marie Zuchuat, conseillère communale en charge de la sécurité publique.

6.12 Association « La Glacière »

M. Haefliger présente l'association « La Glacière » qui a vu le jour en 2023.

L'objectif de l'association est de dynamiser la vie du village, créer des événements pour des rencontres entre les jeunes et les moins jeunes.

Activités : fin des écoles – halloween – projet d'une tavolata.. et d'autres projets de concert avec les autres sociétés villageoises.

L'association profite de remercier la Municipalité pour le soutien apporté.

M. Haefliger se tient à disposition pour toute information complémentaire.

Avant de passer à l'apéritif, M. le Président remercie les organisateurs de la soirée, à savoir les comités de la Fête-Dieu, des hommes d'Ormône, du consortage des eaux potables du village ainsi que celui de l'association « La Glacière ». Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif dont le solide est offert par les différents comités du village et le liquide par la Commune.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président

S. Dumoulin

La Secrétaire

M. N. Reynard